

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 160/2022

**Objet : Modification d'un
représentant au Pôle
d'équilibre territorial et
rural (PETR) du Pays d'Arles**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.
Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.
Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.
Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.
Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.
Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.
Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).
Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).
Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).
Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).
Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

Mme la Présidente expose que par délibération en date du 15 septembre 2022, Monsieur Marc TROUSSEL, 1er maire-adjoint de la commune d'Eyragues, a été désigné en tant que membre titulaire pour siéger au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles.

A la demande de la commune, il est proposé de désigner Monsieur Michel GAVANON, Maire de la commune d'Eyragues, pour siéger en tant que membre titulaire au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles en lieu et place de Monsieur Marc TROUSSEL.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711- 1 et L. 5741-1 et suivants,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR),

VU les délibérations du Conseil communautaire de Terre de Provence en date du 23 juillet 2020 et du 19 novembre 2020 désignant les représentants de Terre de Provence au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles,

VU la délibération n°108/2022 en date du 15 septembre 2022 par laquelle Monsieur Marc TROUSSEL a été désigné représentant titulaire de la commune d'Eyragues au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération Terre de Provence est représentée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles par huit membres titulaires et huit membres suppléants,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

DESIGNE Monsieur Michel GAVANON, Maire de la commune d'Eyragues, pour siéger en tant que membre titulaire au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

FIXE, comme suit, les représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération Terre de Provence au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne CHABAUD	Monsieur Marcel MARTEL
Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE	Monsieur Gilles MOURGUES
Monsieur Serge PORTAL	Monsieur Jean-Louis LÉPIAN
Monsieur Jean-Christophe DAUDET	Monsieur Éric LECOFFRE
Monsieur Michel PÉCOUT	Monsieur Georges JULLIEN
Monsieur Michel GAVANON	Monsieur Daniel ROBERT
Monsieur Pierre-Hubert MARTIN	Madame Manon NOEL
Monsieur Yves PICARDA	Monsieur Patrick MARCON

ABROGE la délibération N° 108/2022 en date du 15 septembre 2022

Membres en exercice : 42
 Votants : 42
 Votes pour : 42
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
 La Présidente,
 Corinne CHABAUD

